

2023-06724 - Responsable paie (H/F)

Type de contrat : Mobilité ou CDD
Niveau de diplôme exigé : Bac + 3 ou équivalent
Fonction : Personnel des fonctions support (IT)
Corps d'accueil : Ingénieur d'Etudes (IE)

Contexte et atouts du poste

Le/la titulaire du poste est affecté(e) à l'Agence comptable sous la responsabilité de l'adjointe de l'agent comptable chargée de la qualité comptable, des recettes et de la paie. L'agence comptable comprend 30 agents.

Mission confiée

Le/la chef(fe) de service « Visa des dépenses de personnel » encadre une équipe de trois personnes. Il/elle a pour mission d'assurer le contrôle réglementaire et comptable des dépenses de paie de l'Institut et la conservation des pièces comptables et financières.

Principales activités

- encadrer et piloter le service ;
- contrôler la régularité et la sincérité des documents de paie dans le cadre de la mission de vérification incombant à l'Agence Comptable (contrôle des pièces justificatives, exactitude de la liquidation et de l'imputation, validité de la créance) ;
- vérifier et mandater les acomptes et les dépenses de personnel hors paie (accident du travail, indemnité journalière de sécurité sociale,...) ;
- vérifier et mandater les bordereaux déclaratifs des charges sociales (URSSAF, taxe sur les salaires, Ircantec...);
- suivre l'évolution de la réglementation et des procédures financières applicables en la matière ;
- rédiger les procédures et des modes opératoires du service ;
- participer aux chantiers de modernisation (outil informatique, modernisation des procédures).

Compétences

- Disposer de connaissances des textes législatifs et réglementaires applicables dans le domaine de la gestion des ressources humaines de la Fonction Publique ;
- Avoir des notions de base en gestion financière et comptable ;
- Disposer de connaissances bureautiques ;
- Disposer d'un bon sens relationnel et de la capacité à travailler en équipe aussi bien au sein de l'Agence comptable qu'avec la Direction des Ressources Humaines d'Inria ;
- Disposer d'esprit d'initiative, de rigueur et de la capacité à s'adapter aux changements ;
- Savoir analyser des dispositions réglementaires.

Avantages

- Restauration subventionnée
- Transports publics remboursés partiellement
- Congés: 7 semaines de congés annuels + 10 jours de RTT (base temps plein) + possibilité d'autorisations d'absence exceptionnelle (ex : enfants malades, déménagement)
- Possibilité de télétravail et aménagement du temps de travail
- Équipements professionnels à disposition (visioconférence, prêts de matériels informatiques, etc.)
- Prestations sociales, culturelles et sportives (Association de gestion des œuvres sociales d'Inria)
- Accès à la formation professionnelle
- Sécurité sociale

Informations générales

- Ville : Le Chesnay
- Centre Inria : [Siège](#)
- Date de prise de fonction souhaitée : 2023-11-02
- Durée de contrat : 3 ans
- Date limite pour postuler : 2023-10-18

Contacts

- Équipe Inria : AC-SVDP (DIRECTION)
- Recruteur : Lafont Marie / Marie.Lafont@inria.fr

A propos d'Inria

Inria est l'institut national de recherche dédié aux sciences et technologies du numérique. Il emploie 2600 personnes. Ses 200 équipes-projets agiles, en général communes avec des partenaires académiques, impliquent plus de 3500 scientifiques pour relever les défis du numérique, souvent à l'interface d'autres disciplines. L'institut fait appel à de nombreux talents dans plus d'une quarantaine de métiers différents. 900 personnels d'appui à la recherche et à l'innovation contribuent à faire émerger et grandir des projets scientifiques ou entrepreneuriaux qui impactent le monde. Inria travaille avec de nombreuses entreprises et a accompagné la création de plus de 180 start-up. L'institut s'efforce ainsi de répondre aux enjeux de la transformation numérique de la science, de la société et de l'économie.

Attention: Les candidatures doivent être déposées en ligne sur le site Inria. Le traitement des candidatures adressées par d'autres canaux n'est pas garanti.

Consignes pour postuler

Sécurité défense :

Ce poste est susceptible d'être affecté dans une zone à régime restrictif (ZRR), telle que définie dans le décret n°2011-1425 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST). L'autorisation d'accès à une zone est délivrée par le chef d'établissement, après avis ministériel favorable, tel que défini dans l'arrêté du 03 juillet 2012, relatif à la PPST. Un avis ministériel défavorable pour un poste affecté dans une ZRR aurait pour conséquence l'annulation du recrutement.

Politique de recrutement :

Dans le cadre de sa politique diversifiée, tous les postes Inria sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

